

PROCES VERBAL DE L'ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

**SEANCE DU 20 JUIN 2014
(Convocation du 13 juin 2014)**

L'an deux mille quatorze, le vingt juin à dix huit heures trente minutes, en application des articles L 283 à L 289 du code électoral, s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de THORIGNE FOUILLARD.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mesdames, Messieurs BEATRIX-LE GALLOU Martine, BELKACEM Benamar, BERNARD Jean-Jacques, COUDRAY Jean-Luc, DA CUNHA Manuel, FOUBERT Valérie, GOSSET Diane, GUILLET Jean-Marc, GUIZOUARN Laurence, JOLY Nicolas, JUBAULT-CHAUSSE Pascale, KOSKAS-MARMION Françoise, LE BON de LAPOINTE Guillaume, LE GUILLOU Annie, LEBAILLY Jocelyne, LEFEUVRE Jean-Yves, MASSICOT Catherine, METAYER Jean-Pierre, MORIN de FINFE Guy-Mayeul, NOULLEZ Sébastien, POISSON KLARIC Laurence, THOMAS Sylviane, THURA Philippe

Procurations de vote et mandataires : M.DESSIEUX Guy ayant donné pouvoir à Mme LE GUILLOU, M.MORIN Francis à M.LEFEUVRE, Mme VALLEE Priscilla à Mme JUBAULT-CHAUSSE, Mme de LA HOUPLIERE Astrid à M.MORIN de FINFE

Absents excusés : Mme TOULLEC Marie-Thérèse

1- MISE EN PLACE DU BUREAU ELECTORAL

M.Jean-Jacques BERNARD, Maire, a ouvert la séance.

M.Jean-Luc COUDRAY a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Le Maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 23 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Le Maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le Maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir MM BELKACEM Benamar, THURA Philippe, MORIN de FINFE Guy-Mayeul, JOLY Nicolas.

2- MODE DE SCRUTIN

Le Maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il a rappelé qu'en application des articles L. 289 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Le Maire a rappelé que les délégués sont élus parmi les membres du conseil municipal et que les suppléants sont élus soit parmi les membres du conseil municipal, soit parmi les électeurs de la commune.

Le Maire a indiqué que conformément aux articles L. 284 à L. 286 du code électoral, le conseil municipal devait élire quinze délégués et cinq suppléants.

Les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués et de suppléants à élire, soit sur une liste incomplète.

Avant l'ouverture du scrutin, le Maire a constaté que deux listes de candidats avaient été déposées. Un exemplaire de chaque liste de candidats a été joint au procès-verbal.

3- DEROULEMENT DU SCRUTIN

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe ou d'un seul bulletin plié du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe (ou le bulletin) que le conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller, le président a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

4- ELECTION DES DELEGUES ET DES SUPPLEANTS

4.1. Résultats de l'élection

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés)	27
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	27

<i>NOM DE LA LISTE</i>	<i>SUFFRAGES OBTENUS</i>	<i>MANDATS DE DELEGUES</i>	<i>MANDATS DE SUPPLEANTS</i>
Ensemble acteurs d'une commune dynamique et solidaire	21	12	4
Le nouveau souffle Thoréfoléen	6	3	1

4.2. Proclamation des élus

Le Maire a proclamé élus délégués les candidats des listes ayant obtenu des mandats de délégués dans l'ordre de présentation sur chaque liste et dans la limite du nombre de mandats de délégués obtenus.

Il a ensuite proclamé élus suppléants les autres candidats des listes ayant obtenus des mandats de suppléants dans l'ordre de présentation sur chaque liste et dans la limite du nombre de mandats de suppléants obtenus.

Ont été proclamés délégués :

Nom et prénom de	Liste sur laquelle il ou elle figurait	Mandat de l'élu(e)
BERNARD Jean-Jacques	Liste « <i>Ensemble acteurs d'une commune dynamique et solidaire</i> »	Délégué titulaire
JUBAULT-CHAUSSE Pascale	Liste « <i>Ensemble acteurs d'une commune dynamique et solidaire</i> »	Délégué titulaire
COUDRAY Jean-Luc	Liste « <i>Ensemble acteurs d'une commune dynamique et solidaire</i> »	Délégué titulaire
VALLEE Priscilla	Liste « <i>Ensemble acteurs d'une commune dynamique et solidaire</i> »	Délégué titulaire
MORIN Francis	Liste « <i>Ensemble acteurs d'une commune dynamique et solidaire</i> »	Délégué titulaire
MARMION-KOSKAS Françoise	Liste « <i>Ensemble acteurs d'une commune dynamique et solidaire</i> »	Délégué titulaire
LEFEUVRE Jean-Yves	Liste « <i>Ensemble acteurs d'une commune dynamique et solidaire</i> »	Délégué titulaire
BEATRIX LE GALLOU Martine	Liste « <i>Ensemble acteurs d'une commune dynamique et solidaire</i> »	Délégué titulaire
DA CUNHA Manuel	Liste « <i>Ensemble acteurs d'une commune dynamique et solidaire</i> »	Délégué titulaire
LEBAILLY Jocelyne	Liste « <i>Ensemble acteurs d'une commune dynamique et solidaire</i> »	Délégué titulaire
GUILLET Jean-Marc	Liste « <i>Ensemble acteurs d'une commune dynamique et solidaire</i> »	Délégué titulaire
THOMAS Sylviane	Liste « <i>Ensemble acteurs d'une commune dynamique et solidaire</i> »	Délégué titulaire
BELKACEM Benamar	Liste « <i>Le nouveau souffle Thoréfoléen</i> »	Délégué titulaire
POISSON KLARIC Laurence	Liste « <i>Le nouveau souffle Thoréfoléen</i> »	Délégué titulaire
MORIN de FINFE Guy-Mayeul	Liste « <i>Le nouveau souffle Thoréfoléen</i> »	Délégué titulaire
METAYER Jean-Pierre	Liste « <i>Ensemble acteurs d'une commune dynamique et solidaire</i> »	Délégué suppléant
FOUBERT Valérie	Liste « <i>Ensemble acteurs d'une commune dynamique et solidaire</i> »	Délégué suppléant
DESSIEUX Guy	Liste « <i>Ensemble acteurs d'une commune dynamique et solidaire</i> »	Délégué suppléant
TOULLEC Marie-Thérèse	Liste « <i>Ensemble acteurs d'une commune dynamique et solidaire</i> »	Délégué suppléant
de LA HOUPLIERE Astrid	Liste « <i>Le nouveau souffle Thoréfoléen</i> »	Délégué suppléant